AMO : la CNOPS veut réviser le taux des cotisations

Zitouni IMOUNACHEN - 2014-12-26 16:37:31 - Vu sur pharmacie.ma

Selon Abdelaziz Adnane, directeur de la CNOPS, pour conserver la pérennité et la qualité des services de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), « il faut réviser le taux des cotisations qui n'a pas bougé depuis 2005, et déplafonner les cotisations ».

Cette recommandation a été discutée lors du Conseil d'Administration de la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), réuni mercredi 24 décembre 2014 à Rabat. Selon les prévisions actuarielles de 2015, les cotisations seront de l'ordre de 4,65 milliards de dirhams (MMDH), contre des prestations de l'ordre de 4,79 MMDH, soit un déficit de 313 millions de dirhams (MDH).?Parallèlement, la CNOPS devra supporter un impact financier additionnel de l'ordre de 678 MDH, issu de l'accueil de la Mutuelle de l'ONCF, conformément à la loi 13-120, la revalorisation de quatre actes dans le cadre des négociations des conventions nationales, l'alignement sur la tarification nationale de référence pour les actes de prothèses et de soins dentaires, ainsi que l'augmentation de la consommation des médicaments suite à la prochaine fermeture de la pharmacie de la CNOPS destinée aux médicaments coûteux et l'admission de 32 nouvelles spécialités dans la liste des médicaments remboursables.?? ??

De son côté, M. Seddiki, ministre de l’emploi et des Affaires sociales, a estimé que la situation financière actuelle de la CNOPS est «bonne», notant que cette réunion permettra de conserver cette situation et de chercher d'autres moyens pour élargir le panier des soins et améliorer la qualité des services.